

Objectif zéro pesticide : changeons nos pratiques

Depuis le **1^{er} janvier 2019**, la « loi Labbé »* interdit la vente, la détention et l'utilisation de pesticides chimiques : une excellente nouvelle pour notre environnement, et donc pour notre santé !

Car **l'utilisation de produits chimiques n'est pas un geste anodin** : bien qu'utilisés dans un objectif précis et ciblé, une fois dans les sols et dans l'eau, c'est toute la chaîne du vivant qui est impactée par leurs effets !

Et même s'il sera toujours possible d'utiliser des produits phytosanitaires de biocontrôle, considérés comme moins nocifs, on ignore encore l'impact à long terme de ces produits.

**modifiée par l'article 68 de la Loi sur la Transition Énergétique (LTE) et la loi Pothier*



Pas de pesticides ? D'accord, mais comment entretenir mon jardin ?

Renoncer à ces produits ne signifie pas que votre jardin est désormais sans défense.
De nombreuses alternatives respectueuses de l'environnement existent !

Maîtrise des indésirables

Préparations naturelles

Rotation de cultures

Outils adaptés

Engrais naturels

Halte aux escargots et limaces !

A l'aide de cendres ou de marc de café, réalisez une barrière anti-mollusques autour de vos cultures sensibles !

Le paillage : gagnez sur tous les tableaux !

En recouvrant votre sol d'un paillage, vous empêchez les herbes indésirables d'envahir votre jardin et favorisez l'écosystème souterrain.

Pour aller plus loin :

- www.frapna-zeropesticide.fr
- www.jardiner-autrement.fr
- www.eauetphyto-aura.fr

Faune auxiliaire

Prédateurs naturels

Pollinisateurs

Association de plantes

agence de l'eau
haute savoie
le Département

COMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE

CCHC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUT-CHABLAIS

THONON
agglomération